



HAL
open science

Élevage et commerce des animaux à la fin de l'Ancien Régime / Biens communaux et pratiques collectives à l'époque moderne / Tenir, posséder, exploiter la terre (XVIe-XIXe siècle)

Annie Antoine

► To cite this version:

Annie Antoine. Élevage et commerce des animaux à la fin de l'Ancien Régime / Biens communaux et pratiques collectives à l'époque moderne / Tenir, posséder, exploiter la terre (XVIe-XIXe siècle). Dominique Poulain (dir.). Histoires et chronologies de l'agriculture française, Ellipses, p. 23-32 / p. 191-200 / p. 297-304, 2004, 2-7298-1957-6. halshs-04613260

HAL Id: halshs-04613260

<https://shs.hal.science/halshs-04613260v1>

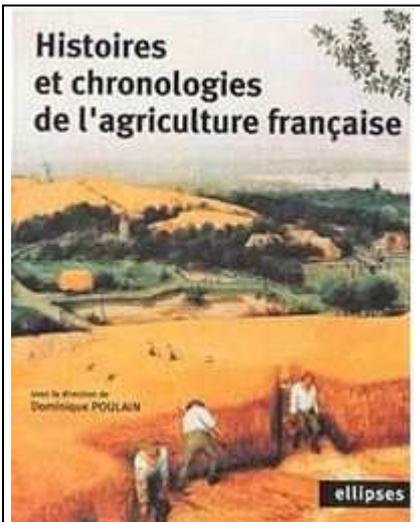
Submitted on 15 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

| | |
|---|---|
|  | <h2 style="text-align: center;">Élevage et commerce des animaux à la fin de l’Ancien Régime</h2> <p>Annie ANTOINE Professeur d’histoire moderne, CRHISCO-Université Rennes 2</p> <p>Texte soumis à l’éditeur</p> <p>Pour citer ce chapitre : POULAIN, Dominique, dir., <i>Histoires et chronologies de l’agriculture française</i>, Paris, éditions ellipses, 2004, 426 p. Chap. 4 : « Élevage et commerce des animaux à la fin de l’Ancien Régime », p. 191-200.</p> |
|---|---|

Élevage et commerce des animaux à la fin de l’Ancien Régime

« Nous avons des bêtes parce qu’il en faut pour manger le foin » écrit le subdélégué de Laval à l’intendant de Tours en 1756. Cette phrase résume une grande partie de l’ambiguïté de ce secteur économique sous l’Ancien Régime : secteur important – le même subdélégué remarque par ailleurs qu’il se fait un grand commerce de bestiaux dans cette région – mais dont il ne sera traité que de manière très laconique. L’élevage est en effet souvent présenté comme une activité par défaut : il concerne les terres qui ne peuvent pas produire les céréales essentielles à la survie. Il est associé à la pauvreté : les régions céréalières sont riches, les autres sont pauvres, peuplées d’animaux chétifs qui cherchent leur nourriture sur des espaces incultes. Une des causes de ce relatif désintérêt pour l’élevage est que l’on sait (ou que l’on croit savoir), depuis que les physiocrates l’ont affirmé dans la seconde moitié du 18^e siècle, que l’agriculture, pour nourrir la totalité de la population, doit produire essentiellement des céréales : les animaux servent à travailler et à fumer le sol. Comme il leur est fait la plus petite place possible, ils remplissent insuffisamment leur rôle : la jachère est inévitable et les rendements céréaliers sont faibles. L’élevage, avant la Révolution herbagère du 19^e siècle, est donc considéré comme une activité annexe, « un mal nécessaire » disent les physiocrates qui veulent de l’engrais pour développer les productions végétales.

Telle est la vision traditionnelle de l’élevage avant les années 1840-60, vision héritée des physiocrates, et largement relayée par les historiens du monde rural. Mais cette vision est en train de changer et des travaux récents sur l’élevage, notamment au 18^e siècle, permettent d’affirmer qu’il s’agit d’une activité vraisemblablement beaucoup plus importante : certes les animaux sont souvent chétifs et pas toujours bien nourris, mais ils sont essentiels dans les systèmes agraires et ils font l’objet de commerces importants et rémunérateurs.

1- La situation de l’élevage en France à la fin de l’Ancien Régime

1.1. L’enquête de l’an III sur les animaux ruraux

L’enquête de l’an III sur les animaux ruraux a été réalisée dans le cadre des districts : un peu moins de la moitié d’entre eux (210 exactement) ont répondu, certains départements n’étant représentés par aucune réponse. Elle comporte un « recensement » du nombre des animaux de chaque espèce et des « observations » sur ces animaux. Le cheptel recensé se

compose de 59,68 % d'ovins, 22,15 % de bovins, 7,53 % de porcins, 5,32 % d'équidés, 3,50 % de caprins, 1,77 % d'ânes et de mulets. Géographiquement, les porcs sont nombreux de l'Aquitaine à la Bretagne et aussi dans l'est de la France, les chèvres dans la zone méditerranéenne et dans les Alpes du Sud, les mulets et les ânes dans le Midi et le Sud-Est, les ovins dans le Bassin Parisien (associés à la culture des céréales), dans l'Aquitaine, le Limousin, la Saintonge et le Poitou (associé aux bovins) et dans le Languedoc (élevage transhumant). En ce qui concerne le gros bétail, c'est sans surprise que l'on constate que le Nord est la zone de prédilection du cheval et que les bovins sont rares dans la région méditerranéenne. L'étude un peu plus précise de la localisation des différents types de bovins montre que, sur un fond assez uniformément réparti de vaches et de veaux, se greffent certaines spécialisations telles celle des bœufs de la Normandie, du Maine et du Poitou ou celle des vaches laitières des Alpes du Nord et du Massif Central.

En ce qui concerne les aspects qualitatifs de ce bétail, l'enquête de l'an III est assez peu intéressante ; Elles se ramènent souvent à une lamentation assez peu argumentée sur l'état des bestiaux. On a quelques lignes sur la manière de les nourrir et de grands développements sur leurs maladies mais on n'y apprend rien sur les différentes sortes d'animaux et sur la manière d'en conduire l'élevage. Ces réponses sont bien en deçà de ce que l'on peut lire dans certaines enquêtes antérieures ou dans celle de 1819-20 qui permettent une analyse régionale plus fine.

1.2. Variations régionales des cheptels

Des inventaires après décès d'agriculteurs et des enquêtes statistiques réalisées dans le cadre départemental pendant les deux premières décennies du 19^e siècle permettent de connaître à peu près précisément les différents types de cheptel.

Dans la Basse-Bretagne, au tout début du XIX^e siècle, les bovins sont plus nombreux que les ovins, ce qui n'est pas fréquent en France ; dans le Finistère, ils sont plus nombreux que les chevaux eux-mêmes. Dans ce département en l'an XII, il y a 61 348 chevaux et 174 544 bovins ; en l'Ille-et-Vilaine en 1810, il y a 50 510 chevaux pour 185 029 bovins. Ces bovins de la Bretagne sont essentiellement des vaches. Les 185 029 bovins de l'Ille-et-Vilaine recensés vers 1810 se répartissent entre : 3 756 taureaux, 11 693 bœufs, 126 490 vaches, 22 650 génisses, 20 440 veaux ce qui, compte non tenu des veaux, donne un rapport mâles/femelles de 1/10. À ce cheptel bovin s'ajoutent les chevaux. Ils sont utilisés en Basse-Bretagne pour labourer. Le Trégor et le Léon en sont les principaux fournisseurs. Là encore les femelles prédominent : ces chevaux sont essentiellement des juments. Les inventaires après-décès des agriculteurs du Vannetais confirment cette domination des vaches. On peut regarder comme représentatif d'un paysan « moyen » cet exploitant de Brandivy qui a, en 1781, deux bœufs, trois vaches, une génisse, un taureau, un veau, une chèvre et trois poules. Mais il y a aussi une multitude de petits cheptels, ceux de journaliers ou d'artisans : Jean Brian tisserand à Grand-Champ a une vache et 6 ruches à miel, Pierre Boterel, qui dispose d'un hectare de terres labourables situées dans les landes de Plaudren, nourrit une vache et une génisse. Ici, la vache du pauvre nourrie sur des landes qui ne sont pas encore affagées, est une réalité. Le point commun de ces cheptels est leur médiocrité globale, leur variété (toutes les sortes de bêtes sont représentées) et aussi la prédominance des femelles qui signifie soit un élevage naisseur (c'est le cas des juments du Léon et du Trégor), soit un élevage de subsistance dans lequel la vache sert à la fois au travail et à la production de lait, les veaux étant vendus très jeunes.

Les gros troupeaux sont ceux du Poitou et du Maine. En Poitou comme en Gâtine poitvine, les métairies font de 15 à 60 hectares ; les plus grandes comptent de 6 à 12 bœufs, les petites en ont une ou deux paires. Les bœufs que l'on trouve sur ces exploitations sont d'âge varié ; ils n'y sont pas engraisés mais dressés au labour et ils travaillent jusqu'à 7 ou 8 ans ; ils sont ensuite vendus hors du pays. Dans ces exploitations, on trouve aussi des jeunes (veaux et *noges*) et des vaches suitées. Les bêtes chevalines sont rares sur ces

exploitations : un cheval et une jument ou « cavale » tout au plus. Le petit bétail est représenté par des brebis : 12 à 45 têtes. L'élevage porcin n'est pas très important : une métairie sur quatre seulement élève un cochon. Au total, les bêtes à cornes représentent 90 % de la valeur du total et les bœufs « liés » (en paire) 60 % à eux seuls. Les métairies du Maine présentent la même importance et la même composition des cheptels. Dans la région de Laval, une métairie moyenne (20 à 30 hectares) compte, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle 6,3 bœufs ou bouvards, 5,2 taureaux, 4,3 vaches, 4 veaux soit plus de 17 bovins ainsi que 3,8 chevaux, 23 moutons et 4 porcs. Dans tous ces cas, qu'il s'agisse de cheptels moyens ou de cheptels que l'on peut considérer comme réellement importants, on observe que, parmi les bovins, les mâles sont toujours plus nombreux que les femelles ce qui montre une volonté affirmée de l'exploitant de pratiquer un élevage spécialisé.

En Normandie, aux XVII^e et surtout au XVIII^e siècle, s'est effectué le « couchage en herbe » d'une grande partie des labours : la majeure partie de la région est passée d'une économie céréalière à une économie herbagère. On y trouve un des types d'élevage les plus spécialisés de la France d'Ancien Régime : l'engraissement de vaches de réforme mais surtout de bœufs achetés sur tous les marchés des environs. C'est un élevage entièrement commandé par le marché, marché d'approvisionnement qui fournit les bêtes à engraisser, marché parisien qui offre un débouché pour des quantités croissantes d'animaux au cours des deux siècles considérés.

Le Bassin Parisien présente un élevage d'une toute autre nature. C'est le domaine des céréales, donc d'un assolement triennal strict laissant peu de place aux prairies et aux espaces incultes, et l'animal complémentaire des céréales, celui qui parcourt les chaumes après la moisson, c'est le mouton. Les ovins sont nécessaires pour fumer les terres, et, peu exigeants, ils se nourrissent sur la jachère. Les chevaux vivent du produit de la seconde sole : avoine surtout, paille et vesces ; il en va presque de même pour les ânes et les mulets qui reçoivent un peu d'avoine et se nourrissent des éteules des champs et de l'herbe des chemins. Par contre les bœufs posent un problème de nourriture beaucoup plus important : les prairies sont rares et la dépaissance sur les chaumes ne leur suffit pas. Il n'est pas question de les y engraisser et même pas de les faire travailler, d'autant que les chevaux peuvent parfaitement tirer la charrue. Les cheptels bovins de cette région se composent donc essentiellement de vaches, de veaux, de génisses et de bouvillons ; les taureaux sont rares. Le mouton domine également dans une grande partie du Sud de la France qu'il s'agisse d'un élevage transhumant ou sédentaire.

Les montagnes n'ont pas encore toutes, à la fin du 18^e siècle, les spécialisations qui seront les leurs au siècle suivant, opposant les « montagnes à graisse » et les « montagnes à lait ». La Basse Auvergne pratique un peu l'engraissement (vaches de réforme et bœufs), mais l'essentiel du cheptel est constitué par un troupeau de vaches (qui fournit de jeunes veaux puis du lait stocké sous forme de fromage) dont l'effectif est bien difficile à déterminer tant il est variable au cours d'une année, l'intérêt des éleveurs étant de charger au maximum les herbages d'été et de réduire au minimum le bétail hivernant. Cet élevage laitier orienté vers la production de fromage se retrouve dans les Alpes du Nord : la région du Chablais compte 4 à 5 bovins par habitant et presque autant de moutons en 1757. Mais toutes les montagnes ne sont pas le lieu d'un élevage spécialisé à la fin de l'époque moderne. Tel est le cas du Dauphiné, pour lequel une statistique de 1730 permet de donner un nombre d'animaux rapporté à 100 habitants : 136 ovins, 26 bovins, 9 chevaux, ânes et mulets, 7 porcs, ce qui est très peu. Il n'y alors ni spécialisation, ni intérêt particulier porté au bétail : il s'entretient et se reproduit sans soin, avec un minimum d'intervention humaine.

1.3. Des animaux chétifs et sans race

Toutes les statistiques de la fin du 18^e et du début du 19^e siècle confirment la petite taille de la plupart de ces animaux. Vers 1790 dans le Gers, un bœuf ordinaire pèse 230 kg, une vache 150 et un veau de 3 mois 50. Les bêtes fauves ou rouges du Limousin sont

semblables : en 1841 le poids moyen des bœufs est de 235 kg ; ceci ne change qu'à la fin du siècle avec la sélection des animaux. Il en est de même dans le Dauphiné où le bétail est l'objet de peu de soin : en 1694, un bœuf pèse 233 kg, un veau 21 kg pour un veau, un mouton 14 kg. Dans le Dauphiné, le troupeau ovin est sous-alimenté, mal alimenté (il consomme trop peu de sel), mal logé : en 1763, un mouton de la montagne fait de 10 à 15 kg et une brebis de 7 à 12 ; un mouton des Causses de 12 à 15 kg et une brebis de 9 à 11. C'est peut-être en Bretagne que l'on trouve les bovins les plus graciles. L'enquête de 1852 donne pour les districts bretons des poids allant en général de 100 à 250 kg pour une vache en vie, de 150 à 300 kg pour un bœuf « ordinaire » et de 250 à 400 kg pour un bœuf engraisé. Mais certains districts de la Bretagne intérieure (département du Morbihan) donnent des chiffres particulièrement bas, notamment pour les vaches : 75 kg à Locminé et Josselin, 65 à Port-Louis et Belle-Ile-en-Mer, 60 à Mauron et Ploermel.

Quant à reconnaître les races des animaux qui forment les cheptels d'Ancien Régime, la question est des plus complexes et il n'est pas sûr que la démarche soit très bonne qui consiste à vouloir identifier, parmi les bovins de toutes les couleurs qui peuplent les inventaires après-décès, des représentants de « races » dont les caractères ne seront définis qu'au cours du XIX^e siècle. L'opinion communément admise alors, et qui procède du discours agronomique et physiocratique relayé par les sociétés d'agriculture, est que les bêtes sont « dégénérées ». L'enquête de l'an III, tout comme les enquêtes postérieures, celle de 1819 notamment, attribue cet état de fait à la mauvaise nourriture du bétail et aussi surtout à la pratique qui consiste à utiliser des mâles trop jeunes pour la reproduction. Au début du XIX^e siècle encore, il apparaît que la question des « races » et des « espèces » animales est fort confuse chez les autorités locales proches des cultivateurs. En 1819, a été faite une enquête sur le bétail dans le cadre des communes. Une des questions posées aux maires les invitaient à définir « les différentes races et variétés des bêtes à grosses cornes ». C'est peu de dire que cette question a été dans l'ensemble été fort mal comprise et que les notions de races et d'espèce apparaissent, en 1819, étrangères à un grand nombre des maires. Pour le département de la Mayenne, on trouve les réponses suivantes : une seule espèce bâtarde, « une petite espèce que je crois être occasionnée par le sol », « des bœufs, des taureaux, des vaches, des génisses et des veaux », « nous avons deux espèces de bêtes : les bœufs qui se divisent en bœufs et taureaux, les vaches qui se divisent en vaches, génisses, taures, génissons, veaux », « des rouges, des blancs et rouges, peu de noirs ». Il est inutile de multiplier les exemples : la question de la race ne se pose pas vraiment aux éleveurs, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne différencient pas leurs animaux et qu'ils ne préfèrent pas telles caractéristiques à telles autres. Cette question est en effet présentée de trois manières différentes : par le biais de la couleur des bêtes, par celui de leur taille (petite, grande, moyenne) et par celui de leur provenance (mancelle, bretonne, angevine, accessoirement normande, suisse ou poitevine). Ces trois critères se recouvrent partiellement : ils indiquent aux agriculteurs comme aux acheteurs les aptitudes des bêtes à travailler ou à engraisser compte tenu des conditions d'alimentation qui leur sont faites. C'est en fonction de ces caractères qu'ils choisissent d'élever les unes ou les autres.

La sélection pratiquée par les agriculteurs n'intervient qu'après la naissance des animaux : c'est en choisissant de conserver tels veaux plutôt que tels autres, d'utiliser telle vache plutôt que telle autre que les agriculteurs sélectionnent leurs animaux. Cette sélection est fonction du niveau économique des agriculteurs – plus ils vendent d'animaux, plus ils ont de possibilité de choix – et du type d'élevage pratiqué : elle est très légère pour les chevaux qui vivent et se reproduisent en quasi-liberté dans les landes du centre de la Bretagne, elle est indiscutable pour les juments du Léon, les vaches du Massif Central ou les bovins de la Mayenne.

2- La conduite des troupeaux

2.1. Fumure et travail

L'opinion générale est que les animaux sont là pour travailler et pour fournir de l'engrais. Ceci découle des idées physiocratiques sur l'agriculture : la terre doit produire des grains et elle doit être pour cela engraisée. D'où un évident dilemme : les bêtes sont indispensables, mais elles doivent tenir le moins de place possible. Dans cet usage, le mouton est meilleur que le bovin c'est pourquoi il a progressivement évincé le bœuf et même le porc des grandes plaines céréalières du centre de la France. Le cheval qui n'a pas besoin de beaucoup de pâture à condition que lui soit assurée sa réserve d'avoine est l'animal de travail de ces régions d'assolement triennal. Mais il ne fournit pas beaucoup d'engrais et c'est pour cela que ces mêmes zones entretiennent de vastes troupeaux d'ovins. En effet toutes les régions, quel que soit le rapport élevage/culture, doivent résoudre le problème de la fumure des terres cultivées et de la protection des cultures menacées par le bétail.

2.2. Les espaces consacrés aux animaux

L'accès aux prairies, leur importance et leur état, est un des éléments qui conditionnent l'importance de l'élevage. Dans l'économie d'Ancien Régime les prairies artificielles n'existent quasiment pas : il n'y a pas de vastes espaces semés de trèfle ou de luzerne, on ne laboure pas pour semer du fourrage mais on attend que les espaces s'enherbent naturellement, ce qui ne veut pas dire tout à fait que l'éleveur est seulement celui qui regarde pousser l'herbe. Il faut en effet distinguer deux types d'espaces consacrés au pâturage : les pâtis et les prairies. Les pâtis peuvent être regardés comme des pâturages naturels. Peuplés d'une végétation spontanée, ils se situent sur des espaces difficiles à utiliser, mal drainés ou vite desséchés, et ne sont l'objet d'aucun soin. Ils ne sont jamais fermés aux bestiaux car ils ne sont pas destinés à produire du foin mais à être pâturés directement. Au contraire, les prairies sont l'objet de beaucoup de soin et il serait plus judicieux de parler de prairies entretenues que de prairies naturelles. Elles sont en général encloses, même en pays d'openfield, et elles sont interdites au bétail de mars à juin pour permettre la pousse de l'herbe et la récolte du foin. Ce n'est qu'ensuite qu'elles sont éventuellement pâturées soit dans le cadre de la vaine pâture collective, soit dans celui de l'exploitation individuelle. Elles sont fumées, les herbes impropres à la consommation du bétail sont éliminées et les taupes détruites pour permettre le passage de la faux. Les prairies de montagne sont également l'objet des plus grandes attentions. Ils sont irrigués par des techniques de distribution d'eau par gravité ; les prés de fauche sont débuissonnés, étaupés et fumés avec du purin.

Les bestiaux se nourrissent également sur les chaumes après la moisson. Cette ouverture des champs au bétail peut se faire à l'échelle individuelle en pays de clôture, à l'échelle collective avec troupeau commun gardé par un berger ou un pâtre dans le cadre de la vaine pâture ou du droit de parcours. Dans les pays de pratiques communautaires, cette ouverture des champs au bétail est l'objet de quantités de règlements qui en fixent la date et les modalités.

Enfin, le bétail trouve un espace sur lequel sa présence n'est jamais contestée : l'inculte. Il se compose de tous les espaces qui ne sont pas soumis à la rotation régulière des cultures, même s'ils sont parfois susceptibles d'être utilisés de façon temporaire. Ce sont les forêts dans lesquelles les porcs se nourrissent de faines et de glands, ce sont les vastes herbages de montagne, ce sont aussi toutes les friches et landes des régions d'agriculture extensive qui ne soumettent pas la totalité du finage à une rotation courte (triennale ou biennale) mais qui pratiquent, sur certains espaces, des cultures temporaires qui peuvent être séparées par de très longues périodes de non culture. Sur ces espaces, le bétail ne rencontre que rarement des nourritures très riches, mais il y trouve toutes les nourritures

supplémentaires – ajoncs ou feuilles des arbres – qui permettent de surmonter un déficit fourrager temporaire.

2.3. La force des systèmes intensifs

Les régions d'agriculture extensive sont toutes celles qui utilisent des rotations culturales très longues intégrant de nombreuses années de non-culture, ou qui ne pratiquent des rotations culturales courtes (2 à 4 ans) que sur une partie du finage, deux pratiques qui aboutissent au même résultat : laisser chaque année de vastes espaces non ensemencés. Dans les métairies de la Mayenne, c'est en général moins de 30 % de l'espace qui sont mis en culture chaque année. Ceci laisse de vastes espaces disponibles pour le bétail : prairies entretenues mais aussi pâtis et incultes fournissant les fourrages d'appoint qui permettent d'augmenter sans trop de risques la charge en bétail des exploitations. Du Maine au Poitou et à la Bretagne, l'ajonc qui colonise facilement les incultes de longue durée, est utilisé comme fourrage. Il peut pousser spontanément mais il est souvent semé sur les espaces qui vont être laissés sans culture pendant un certain nombre d'années. Il est semé en même temps que l'avoine. Sa levée est plus tardive : il ne commence à lever que lorsque l'avoine est moissonnée ; ses pousses tendres pourront être pâturées et ses pousses d'un an seront ensuite coupées et pilées pour être données aux bovins mais surtout aux chevaux. L'ajonc peut être considéré comme un fourrage artificiel, c'est le trèfle ou la luzerne des terrains pauvres. L'ajonc est en effet la plante qui a les qualités agronomiques et fourragères les plus proches de celles de la luzerne et du trèfle : c'est à la fois un fourrage nourrissant et c'est une plante qui enrichit le sol en azote. Sa présence explique certainement en grande partie une spécialisation très précoce de l'Ouest vers l'élevage bovin.

3- Les profits de l'élevage

L'élevage engendre une circulation importante de capitaux dans les campagnes. Alors que l'exploitant consomme ses céréales (il vend le surplus s'il en a), il commercialise la quasi-totalité de ses animaux. Toutes les enquêtes d'Ancien Régime le disent : les produits de l'élevage servent à avoir de l'argent pour payer l'impôt ; à l'exception de ceux de la basse-cour et des porcs, les animaux n'étaient qu'exceptionnellement abattus et consommés sur l'exploitation. Ceci entraîne nécessairement le recours à des intermédiaires, marchands et bouchers. Il semble que l'élevage, presque partout où il existe, présente la caractéristique d'être essentiellement une activité d'échange.

3.1. Les animaux du pauvre : un élevage invisible

Il faut d'abord mentionner un élevage qui d'un point de vue économique est d'un bien faible rapport. C'est l'élevage des pauvres, celui des vaches ou des chèvres nourries sur les biens communaux ou sur les jachères dans les régions de pratiques collectives, sur les bords de chemin dans les pays aux pratiques plus individualistes. Il est loin de caractériser également toutes les régions du Royaume, et compte tenu de ses caractères spécifiques – fournir peu d'engrais, peu de travail, peu de profits monétaires – il est relativement difficile à repérer. Il est cependant en grande partie responsable de cette répartition relativement homogène des vaches sur tout le territoire que l'on observait en étudiant l'enquête de l'an III.

Ce petit élevage fournit essentiellement des compléments alimentaires ; mais il est rare qu'il ne fournisse pas aussi une petite partie de l'argent nécessaire au paiement de l'impôt. On l'a déjà remarqué : si l'on excepte quelques morceaux de vache salée que l'on trouve dans les charniers bretons ou de chèvre salée dans ceux du sud de la France, du lait et parfois du beurre, l'élevage ne fournit pas de produits de consommation aux agriculteurs. Il n'y a que les volailles, les chevreaux et les cochons qui sont un objet d'autoconsommation. Tous les autres animaux, y compris les veaux de quinze jours, sont vendus à la boucherie. Il

en résulte que même un très petit cheptel procure quelques revenus en argent à son propriétaire. Une des caractéristique essentielle de cet élevage du pauvre est de fournir des animaux très jeunes : l'exploitation ne produit pas de quoi les nourrir et il n'est pas question de leur abandonner le lait des vaches. Ceci conjugué avec le besoin d'argent pousse à les vendre très rapidement.

3.2. La vente des animaux

Il est difficile d'isoler des régions dans lesquelles l'élevage est totalement tourné vers la vente, car dans l'agriculture d'Ancien Régime, le gros bétail est toujours plus ou moins employé comme force motrice. Mais la composition du cheptel des exploitations permet de savoir si on est en présence d'un élevage uniquement tourné vers la production de travail ou si les exploitants réalisent des profits à partir de la vente d'animaux domestiques.

Le premier type de spéculation – la vente d'animaux très jeunes – n'est pas d'un très gros rapport : un veau de quinze jours ou trois semaines coûte de dix à vingt fois moins cher qu'un animal adulte. Ce type d'élevage est pratiqué par des agriculteurs peu aisés qui veulent se débarrasser très vite des jeunes pour profiter du lait des mères. On peut y rattacher ceux qui vendent des animaux d'un ou deux ans qui n'ont pas commencé à travailler : vaches ou juments prêtes à vêler, poulains ou bœufs avant le dressage. Les régions qui pratiquent ces spéculations, soit recherchent le profit le plus immédiat des femelles, soit n'ont pas assez de pâturages pour nourrir leurs animaux, soit n'ont pas assez de labours pour les dresser au travail.

L'autre extrême est constitué par les régions qui vendent des animaux gras, prêts à abattre. Elles doivent remplir deux conditions : disposer d'assez de nourriture pour pouvoir engraisser entièrement les animaux, être assez proches d'un marché de consommation. La Normandie correspond à ces deux critères. Mais entre ces deux types de spéculation – animaux jeunes ou animaux gras – se tient la majorité de l'élevage spéculatif de la France d'Ancien Régime. C'est pour cela que les critères classiques de différenciation des zones d'élevage (régions naisseuses/régions d'embouche) sont difficiles à appliquer : la majorité des régions se livrent à ces deux activités dans des proportions variables.

L'analyse des comptabilités de métayers du Maine permet d'identifier le fonctionnement de ce système : un exploitant qui dispose de plusieurs couples de bœufs d'âge varié en vend, par exemple, un de quatre ans et rachète immédiatement, pour le remplacer, deux autres animaux un peu plus jeunes et un peu moins chers. Il a réalisé ainsi un bénéfice sans attendre que les bœufs aient atteint l'âge auquel ils sont livrés aux herbagers de Normandie (huit ans en général). Ceci lui permet de minimiser les risques et de réaliser des profits échelonnés dans le temps. Il transforme immédiatement en argent monnayé l'augmentation de la valeur de ses bœufs. Ce type de spéculation est à la fois très souple – un métayer peut changer ainsi chaque année une ou plusieurs paires de bœufs – et très rémunérateur.

3.3. Les routes du commerce

Ces spéculations animent une intense vie de relation et des déplacements importants d'hommes et d'animaux. Trois exemples seront analysés.

On a déjà signalé l'abondance des petites vaches bretonnes. Elles fournissent de grosses quantités de beurre et on peut identifier des routes du beurre à partir de la Bretagne : les deux grands centres beurriers sont, depuis le XVI^e siècle au moins, la région de Rennes – le beurre de La Prévalaye est connu à Paris, il alimente la Cour de Versailles, et dans tout le nord de la France – et celle de Morlaix et Lannion. Le beurre de Lannion va vers Paris, celui de Rennes vers Paris, Angers et Nantes. On peut aussi identifier plusieurs routes des fromages. Ceux d'Auvergne sont vendus jusqu'à Bordeaux où ils servent à l'avitaillement

des navires. Toutes les enquêtes du 18^e siècle affirment que les revenus tirés du fromage assurent à l'Auvergne de quoi payer la totalité de ses impôts.

Mais le plus spectaculaire est évidemment constitué par les routes empruntées par les animaux qui gagnent à pied des lieux d'engraissement puis de consommation. Le réseau de foires et de marchés, très dense dans la France d'Ancien Régime, est largement animé par le commerce du bétail. Les zones de contact entre pays céréaliers et pays herbagers sont particulièrement propices à l'implantation de foires à bestiaux. Les bêtes se déplacent toujours à pied jusqu'au lieu où elles seront consommées et elles doivent être nourries pendant leur migration. Ce type de commerce s'appuie sur toute une série de relais et la production locale, à condition qu'elle présente des caractères acceptables par le marché, s'accroche à ces migrations et est entraînée vers la commercialisation. On tentera ici de reconstituer une partie des routes empruntées par les bovins. Il semble qu'aux deux derniers siècles de l'Ancien Régime un important trafic s'organise autour et à partir d'un pôle de dispersion, le Massif Central qui fournit des jeunes, et d'un point de rassemblement, la Normandie qui donne aux animaux leur dernière couche de graisse avant qu'ils ne gagnent les marchés parisiens. Les montagnes d'Auvergne, peuplées de vaches laitières, fonctionnent comme des régions naïsseuses qui irriguent une grande partie du Royaume. Elles constituent le centre d'un réseau d'échanges à trois niveaux : vers les foires régionales de Saint-Flour, Brioude et Bort ; vers les provinces périphériques : Rouergue, Limousin, Marche, Berry, Bourbonnais, Forez, Gévaudan... ; vers la couronne des villes consommatrices de viande et enfin vers Paris par l'intermédiaire du Berry, du Poitou, du Bourbonnais, de la Normandie. Les bestiaux échappent aux marchands d'Auvergne dès la première vente, mais en contrepartie, ce commerce alimente de nombreux intermédiaires et stimule les marchés de la périphérie.

Le Limousin envoie aussi vers Paris une partie de sa production, augmentée des animaux auvergnats qui y transitent et qui parfois y font souche. On les retrouve dans l'Anjou et le Maine mêlés à d'autres animaux issus du Poitou. Tous gagnent la Normandie où ils achèveront leur engraissement. Les animaux bretons subissent le même tropisme. Deux routes de la viande sillonnent la Bretagne dès la fin du XVII^e siècle : l'une amène les bestiaux poitevins qui ont commencé leur engraissement dans les prairies d'embouche du sud de la Loire, l'autre, à partir du Finistère, longe la côte nord de la péninsule.

D'autres trafics de bovins pourraient certainement être reconstitués, qui, à partir des Alpes atteindraient l'Italie ou le Languedoc. D'autres animaux tels les moutons qui approvisionnent le marché parisien alimentent aussi très vraisemblablement des réseaux de même nature. La « mulasse » d'Aunis et de Saintonge se retrouve sur les marchés et foires de Fontenay-le-Comte. Ces animaux, nés dans le Poitou, sont vendus en Rouergue et en Auvergne où ils sont élevés et dressés ; ils passent ensuite en Espagne par l'intermédiaire des foires du Languedoc.

*

La critique physiocratique de la jachère et de l'ensemble du système agricole d'Ancien Régime a induit l'idée, en partie fautive, d'un élevage subordonné à la culture. Cette analyse a l'avantage de la simplicité : par quelque maillon que l'on y entre, elle fonctionne admirablement (rendements céréaliers faibles – tout le terroir en grain – pas de place pour l'élevage – pas de fumure – des rendements faibles)... à la seule condition que l'on ne remette pas en cause le principe de la faiblesse de l'élevage. Il est vrai que des arguments jouent dans ce sens : la petitesse des bêtes, l'existence d'un élevage de pauvres assez largement répandu dans le royaume, la faiblesse globale de beaucoup de cheptels.

Il semble pourtant que la place de l'élevage dans l'économie rurale avant la révolution herbagère soit plus importante qu'il n'y paraît au premier abord. L'élevage fait l'objet d'une réelle spécialisation pour un grand nombre de régions françaises et il alimente un commerce très important pour le Royaume (exportations) et pour les ses habitants. L'analyse de

plusieurs de ces réseaux de commerce amène à nuancer considérablement l'idée communément admise de la pratique de l'autarcie dans les campagnes d'Ancien Régime.

En savoir plus :

ANTOINE, Annie, « Les bovins du Bas-Maine, un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest ? (1720-1820) », *Histoire et Sociétés Rurales*, 1995, 4, p. 105-136.

ANTOINE, Annie, « L'élevage en France, XVII^e - XVIII^e siècles », colloque des Historiens Modernistes des Universités, Aix-en-Provence, novembre 1998, Paris, *Association des Historiens Modernistes des Universités*, bulletin n° 24, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1999, p. 7-60.

ANTOINE, Annie, « La sélection des animaux au début du XIX^e siècle : pratiques et représentations », dans : Prémices et débuts de la sélection animale en France, *Ethnozootecnie*, 1999, n° 63, p. 15-26.

BARATAY, Éric, et MAYAUD, Jean-Luc, « L'Animal domestique (XVI^e-XX^e siècle) », *Cahiers d'Histoire*, XLII, 3-4, juillet-décembre 1997, p. 407-714.

BÉAUR, Gérard, MINARD, Philippe, et LACLAU, Alexandra, (dir.), *Atlas de la Révolution française*, 10. *Économie*, Paris, EHESS, 1997, « L'élevage », p. 64-65.

DURAND, Robert, (éd.), *L'Homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Actes du colloque de Nantes (22-24 octobre 1992)*, Nantes, Ouest-Éditions, 1993, 387 p.

GARNIER, Bernard, « Des bœufs pour Paris : commercialisation et élevage en Basse-Normandie (1700-1900) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1999,1, p. 101-120.

L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1984, 439 p,

MORICEAU, Jean-Marc, *L'élevage sous l'Ancien Régime*, Paris, Sedes, 1999, 256 p.